

Sommaire

- * Agenda, Actualité p.1
- * Sanitaire p.2-3
Avortements : bien diagnostiquer la cause
- * Marchés p.3
Cotation de l'agneau français
- * Pratique p.3
Des abreuvoirs mobiles
- * Perspectives p.4
Nouveau zonage « Zone Défavorisée »
- * Zoom FDO p.4
Services proposés aux adhérents

AGENDA

* 4 juillet 2017 à Albi Journée « Analyse de fourrage »

La Maison de l'Élevage organise, dans ses locaux, une journée d'analyse de fourrage. N'hésitez pas à nous apporter vos échantillons ! Les résultats sont disponibles et commentés, au fur et à mesure, sur place. Cette organisation collective permet de proposer des tarifs préférentiels (20 € la 1ère analyse, 15 € les suivantes).

N'hésitez pas à faire appel à votre technicien pour les prélèvements. Une seconde journée aura lieu en septembre / octobre.



* 2 et 3 septembre 2017 à Lombers Les Occit'Agris

Les JA de Réalmont et du Tarn organisent la Finale Régionale de Labours dans le cadre d'une manifestation plus générale sur l'agriculture « Les Occit'Agris ». Vitrine du monde agricole, les Occit'Agris seront avant tout un lieu de rencontre et d'échange entre agriculteurs, acteurs du monde rural et grand public.

En plus des concours de labours traditionnels, cette édition aura son lot d'animations : tournois de tracto-foot, course de Moissbat'Cross, expositions de matériels d'hier et d'aujourd'hui, concours bi-départemental limousin...

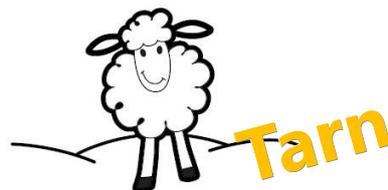
Bien sûr la filière ovine sera présente avec la présentation de races ovines, un parc à agneaux pour les enfants, des dégustations d'agneaux et un grand concours « Ovinpiades » ouvert à tous. Venez nombreux partager ce moment de convivialité !

Ovinpiades le 2 septembre : Inscrivez-vous au concours !

En quoi cela consiste ? Effectuer un parcours chronométré avec du tri et de la manipulation de brebis, du parage d'onglons. Les plus rapides gagneront de nombreux prix dont une tablette ou un smartphone. Comment s'inscrire ? Vous avez plus de 18 ans, vous pouvez vous inscrire au 05.63.48.83.16 / fdotarn@gmail.com ou en ligne.



Le feuillet

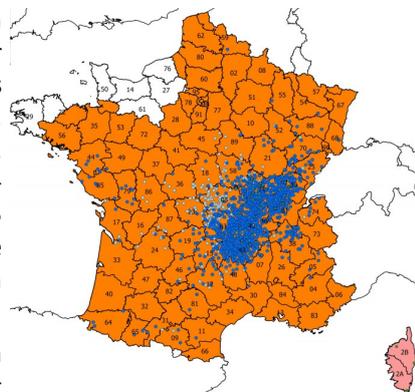


du moutonnier

ACTUALITE

* Fièvre Catarrhale Ovine : Vaccination gratuite jusqu'à fin juin.

Nous avons déjà fait un point FCO lors du dernier Feuillet du Moutonnier. Mais depuis la situation a évolué. Au total, pour le sérotype 8, plus 2300 foyers ont été notifiés depuis septembre 2015 dont plus de 2000 pour cette nouvelle saison de circulation virale (depuis juillet 2016).



Situation FCO au 27/04/2017

- foyers BTV-8 notifiés entre septembre 2015 et juin 2016
 - foyers BTV-8 notifiés depuis juillet 2016
 - foyers BTV-4
- Zone réglementée
- BTV 1 2 4 8 16
 - BTV 8

Nous vous rappelons que la vaccination est volontaire et peut être réalisée par les éleveurs eux-mêmes. Le vaccin est, jusqu'au 30 juin, pris en charge par l'Etat. En revanche, l'acte vaccinal est à la charge de l'éleveur s'il est réalisé par le vétérinaire sanitaire (si l'éleveur a besoin d'un certificat).

* Zone Défavorisée dans le Tarn : Toujours des communes exclues.

Le projet de nouveau zonage « Zone Défavorisée » est toujours en discussion. Après différentes étapes dans les négociations, 37 communes tarnaises sont toujours exclues du zonage. Cf. page 4.

* Concours Berger Futé : Pour les éleveurs astucieux !

Ce concours est réservé aux éleveurs. Il a pour objectif de récompenser et de promouvoir les astuces mises en place par les éleveurs ovins sur leurs exploitations. Ce terme astuce, regroupe tous les outils imaginés et mis au point par les éleveurs ovins, à un niveau individuel comme collectif dans le but d'améliorer l'efficacité du travail et les performances de l'élevage, et/ou de réduire la pénibilité des tâches.

Ce concours est doté de prix qui seront remis aux vainqueurs sur le Salon Techovin le 6-7 septembre. Pour concourir, un dossier est à compléter et à retourner avant le 19 Juillet 2017 (www.techovin.fr).

SANITAIRE

Avortements : bien diagnostiquer la cause !

Les avortements constituent un sujet de préoccupation majeur en raison de leur incidence économique et sanitaire dans les élevages. Beaucoup d'éleveurs subissent les séries d'avortements en essayant de les enrayer quand ils surviennent. D'autres maximisent la couverture vaccinale, ce qui coûte cher. Une étude terrain pilotée par la FRGDS Midi Pyrénées a montré que les causes d'avortement ne sont pas toujours bien identifiées en élevage. L'objectif aujourd'hui est de poser un diagnostic fiable, pour mettre en place des mesures adaptées.

Causes d'avortements : infectieuses ou pas ...

Il existe une grande diversité de causes d'avortement. Sur le plan non infectieux, on peut citer l'alimentation, les stress, les manipulations, etc... Quand l'avortement est dû à un agent infectieux, la cause peut être :

- bactérienne (Brucellose, Chlamydie, Fièvre Q, Salmonellose...),
- virale (Border, FCO, Schmallenberg) ou
- parasitaire (toxoplasmose).

Le travail de l'éleveur avec son vétérinaire, après avoir géré l'urgence, est de rassembler différentes informations sur le contexte (symptômes, autres signes cliniques, achat, vaccination,...), puis de réaliser des prélèvements afin de les faire analyser au laboratoire. Certaines maladies sont à rechercher en priorité dans le Tarn.

Comment trouver la cause infectieuse ?

Pour cela, il faut entreprendre des prélèvements et des analyses. En terme de méthode d'analyses, il existe deux grands types de recherches pour effectuer un diagnostic :

Un diagnostic direct.

Ces analyses permettent de rechercher la présence de l'agent pathogène. Ce sont notamment des mises en culture de bactéries pour les Salmonelles par exemple mais surtout la technique de PCR (Polymérase Chain Reaction). Cette technique moléculaire permet de mettre en évidence l'ADN (ou l'ARN) de l'agent infectieux, même mort.

Un diagnostic indirect.

Ces analyses recherchent des témoins de l'infection : les anticorps. Ce sont les analyses faites grâce à des prises de sang. Ces analyses sérologiques sont délicates à interpréter. Entre autres, il y a souvent une notion de temps à prendre en compte :

- Un délai de réaction parfois important entre l'infection et la réponse en anticorps de l'animal.
- L'impossibilité d'évaluer l'ancienneté de l'infection avec des durées d'immunité, et donc de présence d'anticorps, importante.

Proposition de diagnostic dans le Tarn

Pour les avortements de fin de gestation, une procédure harmonisée de diagnostic différentiel est proposée aux éleveurs du Tarn (cf. tableau ci-dessous). Elle s'appuie sur différentes études et préconisations de différents groupes de travail pluridisciplinaires.

Quand mettre en place ce diagnostic ?

Réglementairement, si vous avez plus de 3 avortements en moins de 7 jours, dans une période de fin de gestation, vous devez contacter votre vétérinaire. Vous pouvez alors effectuer tous les prélèvements nécessaires et mettre en place le diagnostic proposé.

Diagnostic différentiel à mettre en place

Agent infectieux	Prélèvements dans l'élevage	Analyses à faire
Fièvre Q	2 à 6 écouvillons vaginaux sur mères avortées (au plus près de l'avortement / 8 jours max)	2 PCR (2 individuelles ou en mélange de 3)
Toxoplasmose	<ul style="list-style-type: none"> • Prélèvement encéphale avortons (maxi 3 en mélange) • 5 prises de sang de mères avortées 	<ul style="list-style-type: none"> • 1 PCR • 5 sérologies
Chlamydie	3 écouvillons vaginaux sur mères avortées (au plus près de l'avortement / 8 jours max)	3 PCR individuelles
Border Disease	5 prises de sang sur ovins non vaccinés (de préférence sur agnelles mélangées au troupeau)	5 sérologies



Déclaration Obligatoire !

La Brucellose est toujours une maladie réglementée et sous surveillance. La déclaration d'une série d'avortements est donc toujours obligatoire et la visite du vétérinaire dans ce cadre est prise en charge par l'Etat.

Le Suivi Sanitaire Approfondi : une aide pour le diagnostic.

Ce suivi proposé par l'ALMA—GDS 81, en cas de problèmes sanitaires sur votre troupeau, permet de mettre en œuvre un protocole d'intervention adapté, via des visites de vétérinaires et des analyses. C'est le cas, bien entendu, lors d'événements abortifs sur votre troupeau. Une prise en charge financière permet de vous aider :

• Département Tarn / GDS81 :

50 % des frais d'analyses et des honoraires vétérinaires (plafond de 400 € d'aides).

• CRSSA dans le cas d'avortement :

100 % des frais d'analyses plafonné à 100 € (3 pathogènes minimum : Fièvre Q, Chlamydia, Toxoplasmose)

Plus d'information au Service Ovin de l'ALMA GDS81 : 05.63.48.83.16



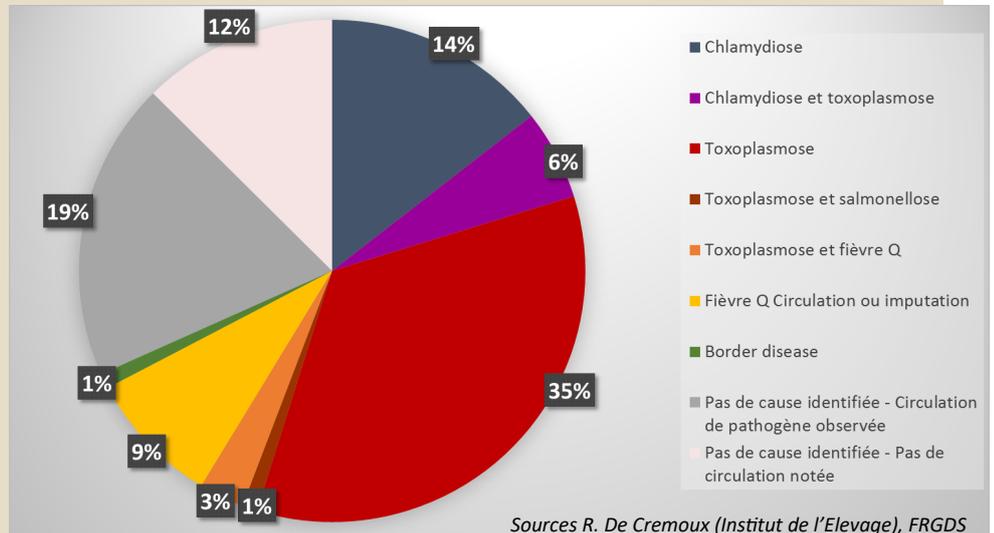
Une étude menée par les GDS de Midi Pyrénées

Pour rappel, cette étude menée en 2014-2015 a étudié 104 séries d'avortements dans des élevages laitiers, allaitants, et chez quelques élevages caprins. Ces épisodes abortifs ont concerné aussi bien des agnelles (40% des cas) que des adultes. Des analyses complètes (directes et indirectes) ont été réalisées suivant une méthodologie détaillée. L'objectif était de caractériser ces avortements mais surtout de mettre en place une démarche de diagnostic pertinente.

Des résultats probants.

Sur 70 % des cas environ, les causes des avortements ont été identifiées:

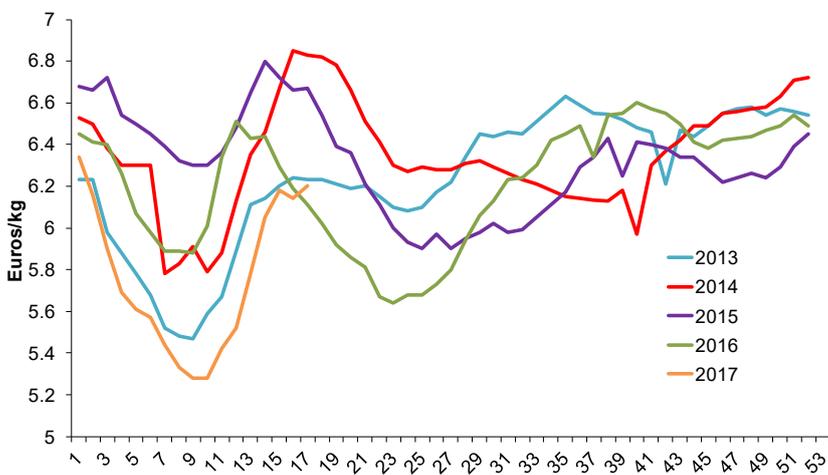
- La chlamydie et la toxoplasmose restent les premières causes abortives en Midi Pyrénées.
- La fièvre Q est très présente dans les cheptels (54% des cheptels avec au moins une sérologie positive) mais peu responsable des séries abortives (7%). Une sérologie positive en fièvre Q ne veut pas forcément dire que l'avortement est dû à la fièvre Q et qu'une vaccination doit être mise en place.
- De nombreux cas de co-infections ou de co-circulations ont bien sûr été mise en évidence.



Dans tous les cas, l'étude a mis en avant qu'il est nécessaire de faire des analyses et des recherches sans à priori, même en cas de vaccination !

MARCHÉS

Cotation de l'agneau français



Source FNO d'après France Agrimer

Le cours de l'agneau français a subi une baisse saisonnière marquée en début d'année 2017. Le prix moyen pondéré des régions (calculé par France Agrimer) a chuté jusqu'à 5.28 €/kg carcasse la première semaine de mars.

La pression liée à l'import depuis les îles britanniques, la sortie des agneaux Lacaune des ateliers d'engraissement mais surtout le manque de consommation et la chute des prix des peaux sont les principales raisons de la baisse des cours.

La cotation est repartie à la hausse ensuite pour la période de Pâques (16 avril). A 6,20 €/kg carcasse fin avril, le prix moyen pondéré des régions a ainsi rattrapé sa valeur de 2016 à la même période (6.11 €/kg), mais pas celle de 2015 (6.67 €/kg).

PRATIQUES

Des abreuvoirs mobiles

Voici une idée qui vous permettra de gérer plus facilement l'eau en période d'agnelage : des abreuvoirs mobiles à disposer sur les cases d'agnelage !

Fini les problèmes de seaux renversés dans les cases ou de seaux toujours sales. Avec deux abreuvoirs fixés sur des supports bois, quelques raccords, et un tuyau, vous pourrez déplacer rapidement ces points d'eau dans toute la bergerie.

A expérimenter chez vous !



REPERSPECTIVE

Nouveau zonage « Zone Défavorisée »

Pour rappel, la zone défavorisée permet aujourd'hui à tous les éleveurs tarnais de toucher l'ICHN, mais également d'avoir accès à d'autres aides (régionales notamment). Une réforme est en cours pour redéfinir un nouveau zonage « Zone Défavorisée », la zone de montagne quant à elle n'étant pas remise en question.

Après différentes négociations au niveau national, ce nouveau zonage exclu encore 37 communes tarnaises (en blanc dans la carte ci-dessous). Ce projet de zonage se compose aujourd'hui de plusieurs couches successives, qui ont permis, au fur et à mesure des négociations avec le ministère d'accroître le nombre de communes tarnaises éligibles :

- **Zones soumises à contraintes naturelles (ZSCN)** classées via huit critères biophysiques (températures basses, sécheresse, humidité, excès d'humidité des sols, forte pente, drainage limité des sols, texture et pierrosité, faibles profondeur d'enracinement, propriété chimique médiocre) (En rose dans la carte ci-dessous).

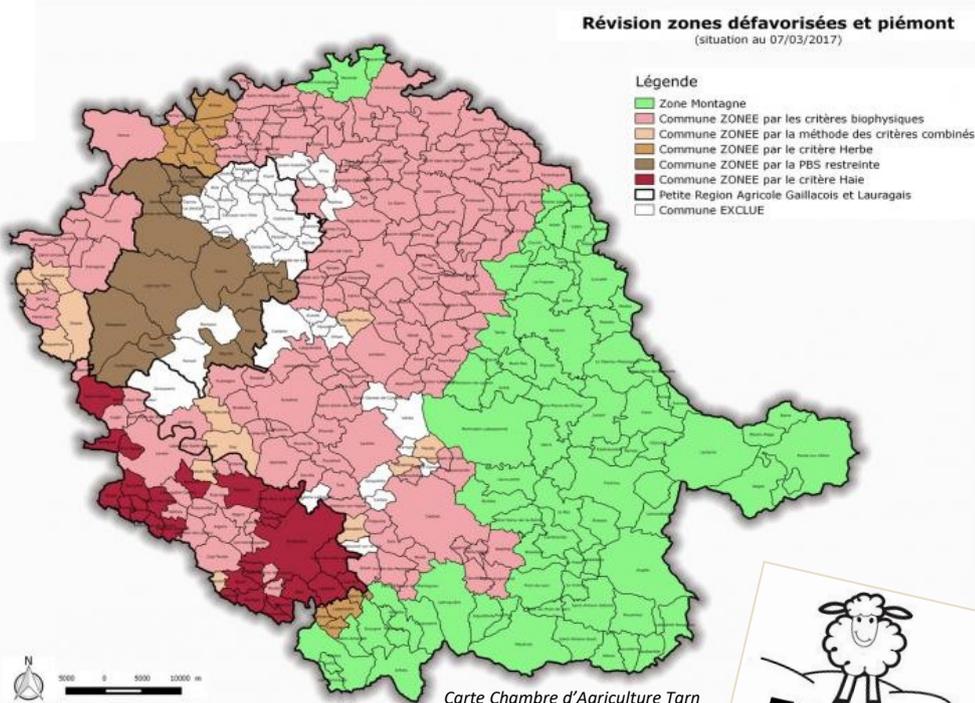
- **Zones soumises à contraintes spécifiques (ZSCS)** qui ont évoluées au cours des négociations avec ajout de différents critères:

- des critères biophysiques combinés
- un critère herbe,
- un critère de produit brut standard restreint (excluant la viticulture du produit),
- un critère lié à la présence de haies.

De nouvelles cartes sont à l'étude, pour inclure d'autres critères (mitage, polyculture élevage ...). Il est prévu qu'une première validation du projet soit faite en septembre pour une application lors de la campagne 2018. La France demande que l'application de ce zonage soit reportée à 2020.

Les éleveurs du département restent mobilisés !

Après les actions de cet automne, d'autres actions seront réalisées si le département ne retrouve pas, en totalité, sa zone défavorisée.



Les services proposés aux adhérents FDO.

La FDO 81 est une association chargée de représenter tous les éleveurs ovins du département. Vous êtes adhérents FDO, vous pouvez donc bénéficier de différents services :

Un Fonds de soutien en cas d'attaques de chiens errants.

Ce fonds a été mis en place pour aider les éleveurs victimes d'attaques de chiens errants sur leur troupeau, quand le chien responsable ne peut être identifié. En cas de mortalités d'animaux, vous recevez un montant forfaitaire allant de 50 à 80 € par brebis ou béliers.

Pour avoir recours à ce fonds, il suffit juste de fournir une preuve de l'attaque (déclaration auprès de la gendarmerie, attestation vétérinaire) et remplir une simple déclaration.

Du matériel de contention et de parage

La FDO vous propose d'utiliser en commun du matériel facilitant votre travail : cage de retournement, parc de tri mobile, barrières, sécateur.

Tout adhérent peut utiliser ce matériel. Il vous sera juste demandé une participation forfaitaire de 20 à 40 € (en fonction du matériel emprunté).

Pour ces différents services, n'hésitez pas à vous renseigner au 05.63.48.83.16 ou sur fdo81@gmail.fr.



Suivez nous sur : Facebook/FDOTarn



Plus d'infos ?

Service Ovin de la Maison de l'Élevage
05.63.48.83.16 ou accueil@elevation-tarn.fr
www.elevation-tarn.fr



Maison de l'Élevage Tarn



GDS Tarn

